



ACTIVITES LIEES AU CARACTERE PROPRE ACTIVITES CULTUELLES et CULTURELLES pour les élèves de maternelle et CP



L'inscription dans un établissement privé sous contrat d'association avec l'État implique l'adhésion au projet éducatif de l'établissement. Celui-ci comporte une dimension religieuse explicite, dans le respect de la liberté de conscience.

Article 1 – Liberté de conscience

L'établissement s'engage à respecter la liberté de conscience des élèves et des familles. Aucun élève ne peut être contraint de participer à des activités religieuses contre la volonté exprimée par sa famille ou par lui-même s'il est majeur.

Article 2 – Eveil à la foi

L'Eveil à la foi permet une **découverte de la tradition chrétienne**, des récits bibliques et de la **relation à Dieu**, en lien avec la vie quotidienne. Une présence aux célébrations et temps de recueillement sont vécus pour permettre à l'enfant de **commencer à vivre une expérience religieuse**.

- **Les temps d'Eveil à la foi sont placés en début ou fin de demi-journée selon le calendrier fourni par l'école pour permettre aux familles de garder leur enfant à la maison pendant ce temps et le ramener à l'école à l'heure convenue.**

Article 3 – Organisation et respect des horaires

- Les heures consacrées à l'Eveil à la foi **ne réduisent pas** le volume horaire des enseignements sous contrat. A l'école catholique sous contrat d'association avec l'Etat, des heures sont ajoutées dans l'emploi du temps (soit 15 minutes de plus par jour soit 1h par semaine soit... pour totaliser 36 heures annuelles) pour permettre ces activités sans empiéter sur le programme de l'Education Nationale.
- Toute modification de l'emploi du temps liée à ces activités est communiquée aux familles.

Article 4 – Information et consentement

- Les familles sont informées dès l'inscription des propositions culturelles et culturelles.
- La participation à l'Eveil à la foi fait l'objet d'une inscription annuelle.
- L'établissement conserve la preuve de cette adhésion distincte.
- L'établissement communique la liste des enfants inscrits en Eveil à la foi à la paroisse.

Talon à retourner à l'école pour le

CHOIX DES RESPONSABLES LEGAUX DU PARCOURS DE LEUR ENFANT

POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

M./Mme.....

responsables légaux de

demandons, pour l'année scolaire 2026/27 à :

☐ ce que notre enfant participe à **l'EVEIL A LA FOI** selon les modalités précisées dans l'article 2.

☐ ce que notre enfant **RESTE A LA MAISON** pendant les temps d'EVEIL A LA FOI selon le calendrier fourni par l'école (mon enfant ne pourra alors pas participer aux temps collectifs de célébration).

Nous nous engageons à respecter le choix effectué pour l'année scolaire.

Dans le cadre de l'organisation de la catéchèse, certaines de vos données personnelles peuvent être transmises à la paroisse dont dépend l'école et agissant pour notre compte. La paroisse s'engage à respecter les exigences du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Finalités : Organisation de la catéchèse et accès aux sacrements.

Base juridique : Par consentement

Durée de conservation : Durée de la scolarité de l'enfant.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition à ces traitements. Pour exercer ces droits, contactez-nous à ec.stmichelenlherm@ddec85.org

Fait à : le :

Signature(s) de chaque responsable légal :